



Bruits de tuyauterie provenant de vos installations.

Par **terki**, le **17/05/2013** à **19:29**

Bonjour à vous tous, et je remercie à l'avance ceux qui pourront m'aider.

J'ai été locataire de mon logement social du 17 février 2009 au 25 février 2013, le bailleur a décidé de me vendre le logement que je louais et dont je suis maintenant propriétaire depuis le 26 février 2013.

Je reçois un courrier du syndic datant du 10 mai 2013 donc 3 mois après mon achat me disant qu'on a été alerté des bruits de tuyauterie provenant de vos installations. Nous vous demandons de faire tous les travaux nécessaires pour faire cesser ces troubles qui gênent vos voisins des étages inférieurs.

Je comprends pas très bien pendant 4 ans que j'étais locataire jamais un voisin ou des voisins ont plaint du bruit et lorsque je deviens propriétaire je reçois ce courrier.

Ma question: que puis-je faire afin d'arrêter ce type d'agissement de leur part?

Merci à vous tous
terki

Par **Lag0**, le **17/05/2013** à **20:45**

Bonjour,

Tant que vous étiez locataire, le syndic envoyait ce genre de lettre au propriétaire, pas à vous. Il est possible qu'il ait fait la sourde oreille et ne vous ait jamais averti du souci. Maintenant que vous êtes propriétaire, le syndic s'adresse à vous, normal...

Par **terki**, le **17/05/2013** à **21:30**

Bonjour,
merci pour votre réponse, donc je dois faire les travaux.

Merci